

# RAPPORT ANNUEL

2018/2019

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU NUNAVUT

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL .....</b>	<b>2</b>
<b>MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE .....</b>	<b>5</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>7</b>
<b>MANDAT.....</b>	<b>7</b>
<b>DIRECTION.....</b>	<b>8</b>
<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE .....</b>	<b>10</b>
<b>ÉTAT FINANCIER DE LA COMMISSION.....</b>	<b>14</b>
<b>CLINIQUES RÉGIONALES D'AIDE JURIDIQUE .....</b>	<b>14</b>
<b>PLAN D'EMBAUCHE DES INUITS .....</b>	<b>15</b>
<b>LA PRATIQUE DE L'AIDE JURIDIQUE.....</b>	<b>16</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE A – ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS .....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE B – SOMMAIRE STATISTIQUE .....</b>	<b>28</b>

## MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lorsque je suis entré en fonction à ce poste en janvier 2019, nous avons déjà bien entamé le dernier quart de la période visée par le présent rapport annuel. Ainsi, les chiffres présentés dans ce rapport reflètent le travail acharné que nos travailleurs judiciaires et nos juristes internes et externes ont réalisé, pour la plupart, avant mon arrivée.

Le niveau de difficulté de ce travail ne devrait pas être sous-estimé. Il est facile de réduire notre travail à des statistiques et à des états financiers. Mais les cas pris en charge par la Commission des services juridiques du Nunavut sont parfois troublants et mettent les personnes qui y travaillent à rude épreuve. Je tiens à les remercier pour leur dévouement, leur travail assidu et leur extraordinaire résilience.

Fournir l'aide juridique au Nunavut représente un défi considérable, mais ce n'est rien à côté des défis que doivent surmonter les Nunavummiuts au sein du système judiciaire pour pouvoir accéder à la justice dans leurs localités. Cela peut s'observer clairement dans le contexte du droit pénal.

Mis à part Iqaluit, aucune collectivité nunavoise ne possède de cour de justice siégeant périodiquement. Depuis 70 ans, la cour organise plutôt des circuits, visitant les localités aussi rarement qu'une ou deux fois par année. Lorsque l'équipe de la cour arrive, elle aménage des installations ad hoc dans les hôtels, centres communautaires et autres espaces à utilisation générale. Certains de ces espaces ne conviennent tout simplement pas aux activités de la cour. Pendant la semaine où la cour de circuit siège, il règne le sentiment d'urgence palpable qu'il faut réussir à passer à travers tout le rôle, ce qui fait pression à la fois sur la police, la Couronne, le Tribunal, l'avocat de la défense, l'accusé, les victimes et les témoins devant participer au procès, pour que tous accélèrent leur travail.

Les données de Statistique Canada indiquent que ce processus dessert le peuple du Nunavut.<sup>1</sup> Nous ne disposons pas encore de données pour l'année 2018-2019, mais nous savons que de 2014-2015 à 2017-2018, le taux de procédures pénales entamées contre des Nunavummiuts était quatre fois plus élevé que dans le reste du Canada. Devant les tribunaux, les Nunavummiuts sont de 5 % à 10 % plus susceptibles d'être déclarés coupables. Cela signifie que de 2014-2015 à 2017-2018, cinq fois plus de causes ont abouti à une condamnation dans les cours pénales du Nunavut que la moyenne nationale.

Pire encore : près de 50 % des sentences de condamnation au Nunavut étaient reliées à la garde d'enfants ou constituaient des peines conditionnelles, comparé à seulement 42 % pour le reste du pays. Le taux de peines d'emprisonnement au Nunavut était de 3 à 5 fois plus élevé que la moyenne nationale. De plus, le taux de peines conditionnelles dépassait de 17 à 20 fois le taux national moyen. Par ailleurs, dans la plupart des cas, les peines de prison étaient plus sévères pour les Nunavummiuts que pour les autres Canadiens. De 2014-

---

<sup>1</sup> Statistique Canada – Tableau 35-10-0027-01 : Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, nombre de causes et d'accusations selon le type de décision ; Statistique Canada – Tableau 35-10-0030-01 : Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon le type de peine ; Statistique Canada – Tableau 35-10-0031-01 : Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère ; Statistique Canada – Tableau 35-10-0032-01 : Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon la durée du placement sous garde ; Statistique Canada – Tableau 35-10-0033-01 : Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon la durée moyenne et la durée médiane du placement sous garde.

2015 à 2016-2017, la peine d'emprisonnement au Nunavut était en moyenne de 7 % à 24 % plus longue que dans le reste du Canada. En 2017-2019, la peine moyenne était légèrement plus courte que la moyenne nationale. Certes, cela est bon signe, mais seul le temps nous dira s'il s'agit d'une anomalie ou d'un véritable changement s'inscrivant dans une tendance plus générale.

En raison du contexte unique du Nunavut, plus de 95 % des personnes qui font face à des accusations criminelles sont inuites. Ces chiffres sont d'autant plus alarmants et troublants que la surreprésentation des personnes autochtones dans le système correctionnel canadien intéresse et préoccupe de plus en plus l'opinion publique à notre époque.

Les Nunavummiuts méritent de vivre dans des collectivités sécuritaires et saines. Mais il apparaît que l'approche actuelle, qui conjugue la distribution excessive et systématique de contraventions de la part de la GRC, la mise en accusation à outrance par le Service des poursuites pénales du Canada, le taux plus élevé de condamnations et les sentences d'emprisonnement plus longues, ne permet pas d'atteindre cet objectif. Si on ne s'attaque pas aux causes sous-jacentes de la criminalité, la multiplication des contraventions, des condamnations et des sentences d'emprisonnement visant les Inuits ne fera que perpétuer un cercle vicieux et dangereux de récidive. Sans compter que cette approche mine la confiance du public en l'administration de la justice dans les collectivités. Il faut davantage de ressources pour pouvoir fournir des services juridiques plus soutenus dans les collectivités. Ces ressources devraient comprendre des investissements substantiels dans des programmes communautaires qui offrent des conseils et du soutien aux accusés, aux victimes, aux témoins, aux programmes de prévention du crime, aux services de médiation, aux activités de réhabilitation et aux initiatives culturellement adaptées de justice réparatrice. La Commission des services juridiques soutient volontiers le développement de ce genre d'approche lorsque l'occasion se présente.

Les problèmes qui sévissent dans le système de justice pénale se reflètent dans la pratique du droit familial, de la protection de la jeunesse, du droit administratif et du droit civil. En outre, les Nunavummiuts sont mal desservis dans ces domaines. L'accès à une cour de justice est fortement limité dans les localités situées en dehors d'Iqaluit. Seules trois collectivités disposent d'avocats en résidence, tandis que tous les avocats en pratique privée ne travaillant pas pour l'aide juridique se trouvent à Iqaluit. Qui plus est, le temps d'attente pour obtenir les services d'un avocat spécialisé en droit familial ou en droit civil auprès de la CSJN est trop long. Nous nous efforçons de le réduire.

Nous tous qui travaillons dans le système de justice pénale sommes responsables de son mauvais état — cette situation serait considérée comme inacceptable n'importe où ailleurs au pays. Nous devons tenir compte du fait que nous fonctionnons dans le cadre d'une institution ayant une culture et une tradition sociale particulières ; une institution qui est non seulement impliquée dans la troublante histoire du colonialisme au Nunavut, mais qui possiblement la perpétue. Par conséquent, il ne suffit pas de reconnaître les problèmes et les injustices, tout en continuant de faire ce que nous avons toujours fait. Il nous faut travailler différemment et faire mieux. Nous devons travailler ensemble et avec les collectivités dans le but d'offrir un meilleur accès à un système de justice qui reflète mieux les principes de la justice réparatrice et de la réhabilitation qui existaient ici avant notre arrivée.

Pour sa part, la Commission des services juridiques du Nunavut se consacre à améliorer la nature et la qualité de ses services, ainsi qu'à réduire le temps d'attente et la complexité bureaucratique. Tout en demeurant des gestionnaires responsables à l'égard des fonds publics, nous travaillons à assouplir notre budget et à

dynamiser le contrat d'exploitation conclu avec le gouvernement du Nunavut (GN), afin d'optimiser l'investissement dans le travail important que nous faisons. Nous allons continuer à représenter nos clients avec excellence et zèle dans un vaste éventail de dossiers. Et nous veillerons à sensibiliser les gens aux problèmes systémiques qui érodent la confiance du public envers l'administration de la justice. Nous allons proposer des solutions et chercher des partenaires permettant d'offrir de meilleurs moyens d'accéder à la justice et à l'information juridique au Nunavut.

Benson Cowan

Directeur général

Commission des services juridiques du Nunavut

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

En tant que présidente, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Commission des services juridiques du Nunavut pour l'année 2018-2019.

Cette année fut encore une fois exceptionnellement chargée pour notre organisation, avec une augmentation de 8 % du taux de criminalité en 2017-2018, ce qui eut un impact considérable sur le travail de la CSJN en 2018-2019, mais aussi sur la vie des gens dans nos collectivités à travers le territoire. Tandis que le Nunavut possède le deuxième taux de criminalité le plus élevé au Canada, il se situe au premier rang en ce qui a trait au taux de pauvreté. Nous comprenons bien que toute population vivant avec des problèmes de pauvreté, de surpeuplement, d'insécurité alimentaire, de manque d'instruction, de chômage élevé, de toxicomanie et de santé mentale présentera des taux disproportionnellement élevés de criminalité, de violence familiale et de suicide, surtout si les infrastructures et les services de soutien dont elle dispose sont inadéquats. Idéalement, il faudrait élaborer et fournir plus d'outils pour aider notre population à réduire ou éliminer les causes sous-jacentes de toute cette souffrance et cette discorde dans nos collectivités.

Au cours de mon mandat en tant que membre et présidente du conseil d'administration de la Commission des services juridiques du Nunavut, le conseil a réclamé une augmentation des ressources financières pour faire face à la charge de travail croissante en matière d'aide juridique dans tous les domaines. L'organisation est reconnaissante envers l'Assemblée législative du Nunavut pour les augmentations de budget accordées. Néanmoins, nous avons encore du mal à répondre à la demande dans tous les domaines. Plus nos partenaires et nous offrons de l'éducation et de l'information juridiques au public, plus les Nunavummiuts sollicitent de l'aide et des avis juridiques. Pour arriver à une société juste et équitable, il est nécessaire et primordial de faire en sorte que les Nunavois jouissent pleinement de leurs droits en vertu de la loi, au même titre que tous les Canadiens.

À l'automne 2018, je me suis présentée devant le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics de l'Assemblée législative avec Tara Tootoo-Fotheringham, cadre supérieur et représentante des services juridiques du Kivalliq sur le conseil d'administration de la CSJN. Nous avons présenté une vue d'ensemble de nos défis, de nos réussites et de ce dont nous avons besoin pour aider nos clients et nos collectivités. J'ai expliqué au Comité que dans certains domaines, la CSJN ne disposait pas du budget nécessaire pour améliorer l'accès à la justice, satisfaire la demande d'aide juridique croissante, faire face aux risques opérationnels et remplir nos obligations en vertu de la loi et de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

La CSJN se consacre à la mise en œuvre du Plan d'embauche des Inuits (PEI), dans le but principal d'accroître le personnel inuit dans tous les domaines de la gestion et d'embaucher le plus de diplômés de la Nunavut Law School que possible. Toutefois, la CSJN n'a pas réussi à obtenir le financement additionnel nécessaire pour réaliser pleinement notre PEI, que ce soit de la part du gouvernement du Nunavut, de la Nunavut Tunngavik inc. (NTI) ou du gouvernement fédéral, en raison de leurs priorités ou de leurs politiques respectives. La CSJN



reconnait que les Inuits sont le plus fortement sous-représentés parmi les juristes internes. C'est pourquoi la CSJN a travaillé d'arrache-pied pour offrir des stages d'été aux étudiants en droit du Nunavut, créant ainsi quatre postes de stagiaires pour 2021. C'est aussi pourquoi nous aimerions être l'employeur de choix pour ceux et celles qui sont admis au Barreau et souhaitent pratiquer le droit pénal, le droit familial ou le droit civil sur le territoire. Afin d'atteindre nos objectifs dans ce domaine, la CSJN aimerait travailler avec le GN, la NTI et le gouvernement fédéral sur un programme intergouvernemental et interorganisme qui aiderait ces étudiants à trouver un travail valorisant dans le domaine juridique et à rester au Nunavut.

La CSJN reconnaît de façon univoque que certains individus doivent être placés sous tutelle. La perte totale des libertés personnelles et décisionnelles d'une personne quant à sa propre vie au profit de l'État est une mesure extrême. C'est pourquoi il est très important que le seuil légal soit respecté lorsqu'une personne est considérée comme inapte en vertu de la Loi sur la tutelle du Nunavut. Cela comprend des évaluations continues permettant de vérifier régulièrement la capacité mentale, de même que des exigences réglementaires quant aux réévaluations complètes. La CSJN continue activement de fournir des services de représentation juridique à ces personnes, et, lorsque c'est possible, d'assurer le suivi et d'aider au besoin, de sorte à protéger et faire respecter les droits des plus vulnérables. De plus, les Nunavummiuts qui ont été retirés de leur collectivité pour être placés en institution, soit en vertu de la Loi sur la tutelle ou pour des raisons de santé, ou encore dans le cas d'enfants, devraient pouvoir raisonnablement rejoindre leur famille, et inversement, lorsque cela est approprié et possible. La perte de connexion et l'isolement génèrent de la souffrance pour toutes les personnes concernées.

Le conseil d'administration estime qu'il faudrait créer un poste de direction consacré à la mise en valeur et à l'amélioration de l'accès à la justice sur le territoire. Le directeur de l'accès à la justice travaillerait étroitement avec les juristes et, plus important encore, il fournirait un soutien indispensable aux travailleurs judiciaires par le mentorat et la formation. De plus, le directeur de l'accès à la justice superviserait, organiserait et soutiendrait la diffusion d'informations juridiques plus adéquates et plus abondantes au sein de la CSJN et en collaboration avec nos partenaires judiciaires. Qui plus est, le directeur d'accès à la justice travaillerait étroitement avec nos partenaires judiciaires pour renforcer et soutenir la justice réparatrice à travers tout le territoire, réduisant ainsi le nombre et le type de causes à traiter, dans les cas où celles-ci sont mieux gérées par les collectivités que par les cours de justice.

En conclusion, j'aimerais remercier le conseil d'administration, notre personnel et nos partenaires qui travaillent assidument, passionnément et inconditionnellement à servir les Nunavummiuts.



Madeleine Redfern, présidente

*« On constate au Nunavut que les investissements dans l'aide juridique génèrent des répercussions positives, en plus de rendre le système plus juste ». The MacDonald-Laurier Institute, 2018*

## RÉSUMÉ

En 2018-2019 :

- le budget de la CSJN était de 12 318 000 \$ ;
- les surplus de fin d'année se chiffraient à 336 689 \$, soit 2,73 % du budget total, pour des dépenses totalisant 11 981 311 \$ ;
- les dépenses liées aux affaires criminelles s'élevaient à 4 857 077 \$, soit 40,5 % des dépenses totales ;
- les dépenses liées aux affaires familiales s'élevaient à 1 600 143 \$, soit 13,4 % des dépenses totales ;
- les dépenses liées aux affaires civiles s'élevaient à 396 422 \$, soit 3,3 % des dépenses totales ;
- la CSJN a tenu 389 semaines d'audience, soit 12,75 % de plus qu'à l'exercice précédent ;
- 2482 dossiers ont été ouverts en droit criminel ;
- 383 dossiers ont été ouverts en droit de la famille ;
- 217 dossiers ont été ouverts en droit civil ;
- les trois cliniques régionales ont reçu le financement suivant :
  - Kitikmeot Legal Centre 485 741 \$
  - Kivalliq Legal Services 668 629 \$
  - Maliiganik Tukisiniiakvik 1 606 967 \$ ;
- 53 % du personnel de la CSJN était inuit, notamment le personnel juridique ;
- 100 % du personnel des cliniques régionales était inuit ;
- la CSJN employait 21 travailleurs parajudiciaires inuits dans diverses localités à travers le territoire ;
- la CSJN employait 20 juristes, soit 12 criminalistes, 6 avocats de droit familial et 2 avocats en droit civil ;
- la CSJN eut recours à 29 criminalistes de pratique privée, soit 7 avocats de droit familial et 5 avocats en droit civil.

## MANDAT

L'article 7 de la Loi sur les services juridiques donne à la Commission des services juridiques du Nunavut le mandat suivant :

- garantir la prestation des services juridiques à toutes les personnes admissibles ;
- veiller à ce que les services juridiques fournis et tous les mécanismes mis en place pour les fournir soient de la meilleure qualité possible, compte tenu des circonstances ;
- mettre en œuvre et coordonner les programmes territoriaux et locaux visant à :
  - (i) prévenir les problèmes d'ordre juridique et à en réduire le nombre,
  - (ii) mieux faire connaître la loi, la procédure et l'administration de la justice,
  - (iii) sensibiliser et éduquer la population en matière de droits de la personne.

## DIRECTION

La CSJN est dirigée par un conseil d'administration constitué des représentants des trois cliniques régionales, de deux représentants du public, d'un représentant du Barreau du Nunavut et d'un représentant du gouvernement du Nunavut. Le ministre de la Justice nomme les membres du conseil d'administration de la CSJN pour des mandats de trois ans.

Les services juridiques sont livrés dans trois cliniques régionales, chacune ayant son propre conseil d'administration régional. Le directeur général de la CSJN travaille avec un chef des opérations, un conseiller juridique en chef et un directeur financier.

Le conseil d'administration assume la responsabilité de la gestion financière, des rapports financiers, de l'élaboration des politiques, de la planification stratégique, et de la surveillance et de la reddition de compte pour l'organisation. Le conseil a aussi la responsabilité d'entendre les appels des décisions de refus d'aide juridique.

Les membres du conseil d'administration de la Commission des services juridiques du Nunavut lors de l'exercice 2018-2019 étaient les suivants :

Madeleine Redfern	Présidente et membre MT, Qikiqtaaluk
Julie Bedford	Membre, représentante du Barreau du Nunavut
Erin George	Membre, représentante du gouvernement du Nunavut
Tara Tootoo-Fotheringham	Membre, représentante des Kivalliq Legal Services
Wendy Kootoo-Wood	Membre, représentante des Kitikmeot Legal Services
Eliyah Padluq	Membre du public, Kimmirut, Nunavut
Vacant	Membre du public, Nunavut

Le conseil comprend également un comité exécutif composé d'au moins trois membres du conseil. En général, le comité exécutif se réunit au besoin, soit en personne, par téléconférence ou par courriel, en fonction du nombre de questions nécessitant l'attention ou une décision du conseil entre les réunions régulières. La présidente assure le partage et le suivi des informations auprès du conseil en fournissant régulièrement des mises à jour sur les activités et décisions du comité exécutif lors des réunions en personne.

Des éléments clés de l'avenir envisagé par la CSJN, ses objectifs principaux ainsi que les priorités stratégiques du plan stratégique sont décrits ci-dessous :



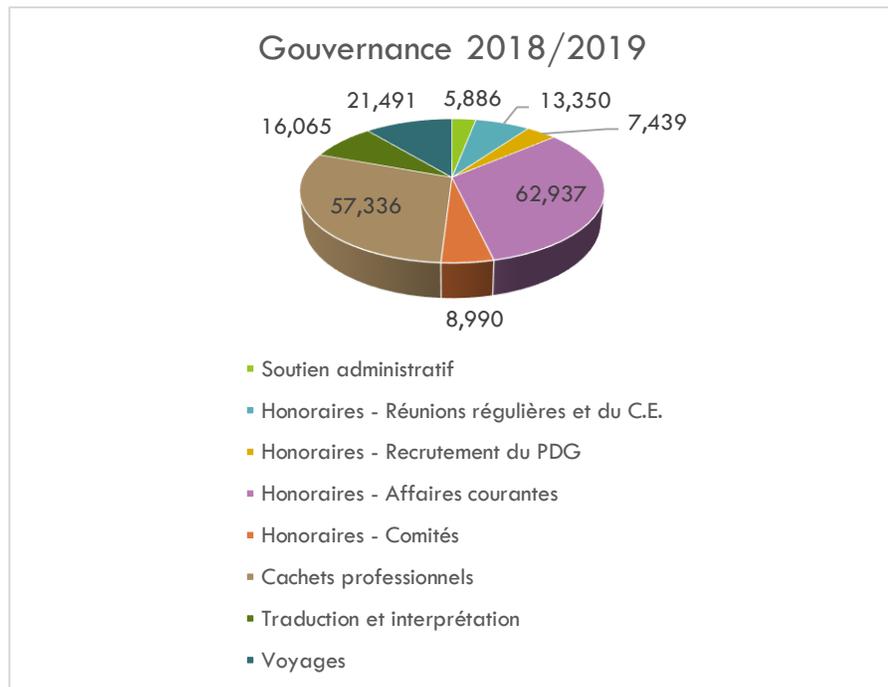
**OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PLAN STRATÉGIQUE**

- Obligation redditionnelle
- Transparence
- Cohérence
- Améliorer l'efficacité
- Améliorer les processus et contrôles financiers

**PRIORITÉS STRATÉGIQUES**

- Service à la clientèle
- Gouvernance territoriale
- Structure organisationnelle
- Communication
- Ressources humaines

La gouvernance a comptabilisé 193 494 \$ du budget pour la période visée par ce rapport.



## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Il est difficile de représenter fidèlement la structure organisationnelle de la CSJN dans un organigramme. La CSJN comprend :

- des cadres supérieurs et intermédiaires, des juristes salariés et du personnel administratif, et elle a la responsabilité générale de fournir les services d'aide juridique au Nunavut ;
- trois cliniques régionales (chacune ayant son propre conseil d'administration) à Rankin Inlet, Cambridge Bay et Iqaluit qui ont la responsabilité de superviser le travail des travailleurs parajudiciaires régionaux, de coordonner et soutenir le travail des juristes, et de s'attaquer aux priorités d'accès régional à la justice et d'éducation juridique du public ;
- des travailleurs parajudiciaires résidant dans la plupart des collectivités du Nunavut.

La Commission des services juridiques du Nunavut travaille en étroite collaboration avec ses bureaux régionaux pour répondre efficacement aux besoins de la localité.



## Mise en application de l'Inuit Qaujimaqatugangit

Partie intégrante du mode de vie inuit, l'Inuit Qaujimaqatugangit a été transmis de génération en génération depuis des temps immémoriaux. La direction et le personnel de la CSJN gardent toujours ces valeurs à l'esprit et les mettent en pratique dans le lieu de travail, de même qu'avec les clients et les collectivités que la CSJN dessert.

### Pijitsirniq : concept de service

Le concept de service est fondamental pour les Inuits. Il donne la mesure de la responsabilité qu'ont les uns envers les autres, y compris les collègues et clients. Ce concept découle d'un sentiment de bien-être et de maturité, à l'égard de soi, mais aussi des autres. L'essentiel est de comprendre que chaque personne a

quelque chose à offrir et qu'elle est ou peut être une contributrice importante dans son milieu de travail et sa communauté. La CSJN favorise cet engagement en établissant un milieu de travail où les employés se respectent et se valorisent, et où la priorité est d'aider et de servir nos clients, les collectivités et le territoire en leur fournissant de l'aide juridique dans l'intérêt du bien commun.

### **Aajiqatigiingniq : coopération et prise de décision**

Travailler ensemble pour atteindre des buts et des objectifs communs nécessite de grandes habiletés en communication, de la tolérance et de l'engagement envers les buts communs. Nous attendons des employés qu'ils contribuent à l'organisation et à leur collectivité, et qu'ils participent activement à favoriser le bien-être des Inuits au Nunavut. La capacité de penser et d'agir de façon collaborative, et de contribuer à l'atteinte d'une compréhension commune, est une compétence prisée à la CSJN. Nous fournissons des services d'aide juridique dans l'optique d'aider les clients à faire face aux problèmes découlant d'accusations criminelles, de ruptures familiales et de conflits avec les employeurs ou les propriétaires, ou encore avec le gouvernement dans les cas de refus de service ou de violations des droits de la personne. La CSJN se consacre à aider les clients à résoudre les conflits d'une manière qui perturbe le moins possible leur vie, leur famille et leur collectivité, tout en menant à des résolutions justes. Le personnel de la CSJN et de ses cliniques régionales s'applique à connaître, à considérer et à respecter les différentes perspectives et visions du monde qui existent au sein des collectivités, de même qu'à élaborer et favoriser des processus judiciaires qui permettent une prise de décision inclusive, le cas échéant et dans la mesure du possible.

### **Pilimmaksarniq : acquisition de compétences et de connaissances**

Les concepts d'acquisition de compétences et de connaissances, et de renforcement des capacités sont des éléments déterminants du succès des Inuits dans un environnement difficile. Il est attendu du personnel qu'il renforce sa capacité de faire et de connaître à la manière inuite. Parmi les buts ultimes de la Commission des services juridiques, un des plus importants est de soutenir et de démontrer l'habileté des personnes à mener des vies productives et réussies, dans le respect de tous. En effet, l'accroissement des compétences et des connaissances de base de notre personnel, à tous les échelons, donne un service de meilleure qualité pour tous nos clients à travers le territoire.

### **Qanuqtuurungnarniq : ingéniosité dans la résolution de problèmes**

Les employés continuent de développer leur ingéniosité dans la recherche de solutions, en utilisant les ressources de manière novatrice et créative tout en faisant preuve d'adaptabilité et de souplesse dans un monde en constante évolution. Ils démontrent de la débrouillardise dans tous les aspects des opérations quotidiennes de même que dans leurs réflexions sur les moyens d'améliorer leur façon de gérer au sein de l'organisation et du réseau des cliniques régionales les problèmes avec les agences partenaires et les clients, ainsi que les défis au sein des collectivités que nous desservons. Il s'agit d'une compétence vitale pour notre personnel. Nos juristes travaillent dans des collectivités où il y a un déficit chronique de programmes de santé mentale, de toxicomanie, d'éducation, de counseling et de prévention du crime, et ils se doivent d'être extrêmement débrouillards lorsqu'ils élaborent les plans de rechange que les clients présenteront en cour.

### **Piliriqatigiingniq : collaboration ou travail collectif vers un but commun**

Les concepts de relations collaboratives et de travail collectif vers un but commun sont cruciaux pour l'accomplissement du mandat et l'atteinte des buts de la CSJN et de ses cliniques régionales. La CSJN reconnaît l'importance de trouver un équilibre entre les droits des individus et ceux de la collectivité dans son ensemble, que ce soit au sein de l'équipe de la Commission ou avec nos clients, leur famille et les collectivités où ils résident. Néanmoins, si la CSJN estime que l'accent est et doit être mis avant tout sur les droits de l'individu qu'elle représente, elle tient aussi compte du contexte plus large de la collectivité. Il est attendu du

personnel qu'il travaille pour le bien commun, de manière collaborative, en partageant le leadership et en cultivant l'esprit d'entraide.

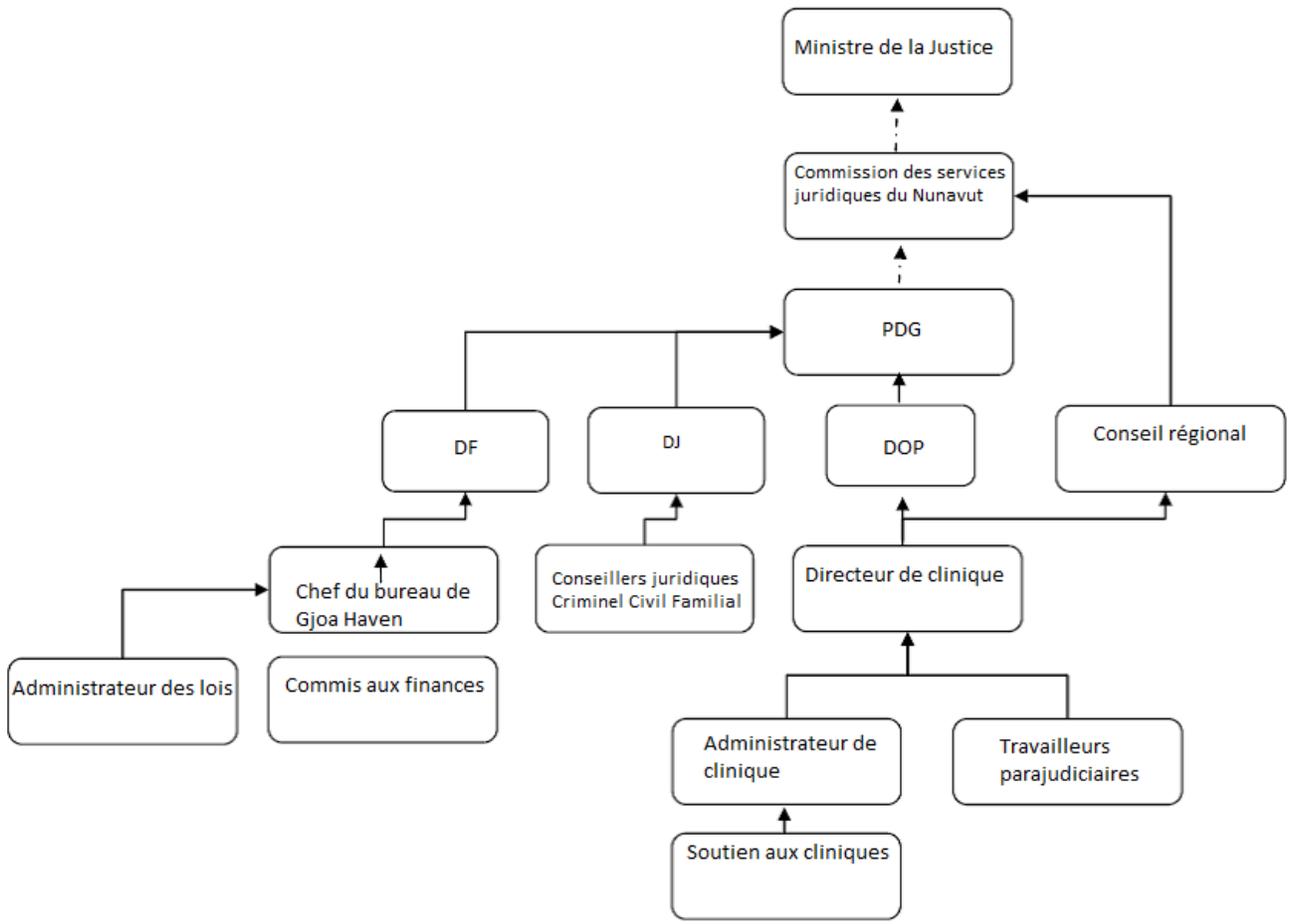
Piliriqatigiingniq établit également des attentes quant au développement de relations fortes et de comportements d'entraide, de même qu'au travail fait collectivement dans le but d'atteindre des résultats positifs.

**Avatimik Kamattiarniq : gérance environnementale**

Le concept de gérance environnementale met l'accent sur la relation clé qu'ont les Inuits avec le monde qui les entoure. Le personnel se doit d'exprimer du respect pour cette relation d'interdépendance, et d'agir de manière responsable dans le but d'améliorer et de protéger cette relation d'une façon qui réponde aux défis environnementaux mondiaux.

**Organigramme**

Organigramme — Structure hiérarchique — CSJN



## Équipe

La CSJN est fière de son approche en matière de travail d'équipe. Cette équipe est composée du conseil d'administration et de la direction de la Commission, des conseils d'administration des cliniques régionales, du personnel du GN à Gjoa Haven, des avocats, du personnel administratif des cliniques régionales et des travailleurs parajudiciaires. De plus, la CSJN fait appel à des avocats de la pratique privée pour répondre à la charge de travail.

## Avocats

Les avocats salariés sont basés dans trois cliniques régionales : la Maliiganik Tukisiniarvik Legal Services (Iqaluit), la Kivalliq Legal Services (Rankin Inlet) et le Kitikmeot Law Centre (Cambridge Bay). La CSJN compte au sein de son personnel 16 criminalistes, 6 avocats spécialisés en droit de la famille et 2 avocats en droit civil et des pauvres, en plus du directeur général qui est également juriste, tel que l'exige la loi.

Les avocats de la pratique privée sont des conseillers juridiques embauchés pour soutenir les services juridiques de la CSJN. En 2018-2019, il y avait 29 avocats privés sur le comité de droit criminel, 6 sur le comité de droit familial et 5 sur le panel de droit civil.

## Direction et personnel de soutien administratif

En plus des avocats salariés, la CSJN emploie une équipe de direction composée d'un directeur général, d'un directeur des opérations, d'un directeur juridique et d'un directeur financier. La CSJN emploie également un directeur régional par région. Ces postes sont occupés par des Inuits. Le bureau de Gjoa Haven est tenu par un gestionnaire du bureau et des finances, un administrateur principal des lois et un analyste aux opérations et finances/commis des lois.

## Travailleurs parajudiciaires

Un des éléments essentiels à la prestation des services de la CSJN est le programme des travailleurs parajudiciaires inuits. En 2018-2019, 21 de ces travailleurs œuvraient dans la plupart des collectivités du Nunavut. Les travailleurs parajudiciaires constituent un lien crucial entre les clients et le système judiciaire. Ils jouent le rôle indispensable de pont culturel entre les avocats et les collectivités et clients qu'ils représentent et desservent. Leurs tâches consistent entre autres à coordonner les demandes d'aide juridique, à fournir des services d'interprétation, à faciliter les rencontres entre les clients et les témoins, à aider à la préparation des comparutions et à assister les cliniques communautaires, en plus de soutenir l'accès à la justice et le travail d'éducation juridique.

## Remerciements

La CSJN tient à remercier tout son personnel pour les efforts qu'il met à fournir des services d'aide juridique de grande qualité et à faciliter l'accès à la justice au Nunavut. L'équipe a démontré qu'elle était dévouée, travaillante et déterminée à améliorer l'accès à la justice pour les Nunavummiuts.

## ÉTAT FINANCIER DE LA COMMISSION

La Commission des services juridiques du Nunavut est financée par l'État. Le financement est fourni par le ministère de la Justice du Nunavut par l'entremise d'une entente de contribution qui incorpore l'entente sur l'accès à la justice conclue entre le ministère de la Justice fédéral et le ministère de la Justice du Nunavut à la CSJN.

La CSJN et ses trois cliniques régionales ont réalisé leurs audits pour l'exercice 2018-2019.

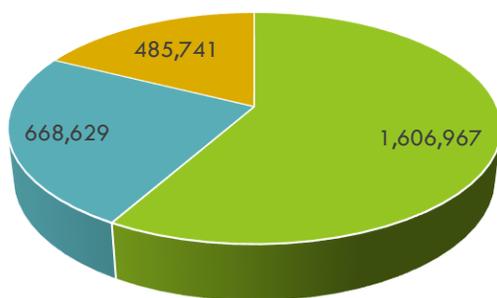
Le budget de la CSJN pour l'exercice 2018-2019 était de 12 318 000 \$. Toutefois, nous avons terminé l'année avec un surplus de 336 689 \$ en raison des postes restés vacants, ayant dépensé 97,27 % du budget.

Les audits annuels témoignent de l'engagement de la CSJN en matière de transparence et de reddition de comptes. Ils démontrent aussi clairement que l'organisation améliore sa capacité à gérer de manière responsable ses services et ses finances, et à en rendre compte avec exactitude. Pour obtenir plus de détails sur les finances de la CSJN pour l'exercice 2018-2019, veuillez consulter l'audit indépendant des états financiers, joint à l'annexe A.

## CLINIQUES RÉGIONALES D'AIDE JURIDIQUE

Les cliniques régionales, situées à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay, ont été constituées en vertu de la Loi sur les Sociétés.

Allocations aux cliniques 2018/2019



■ Maliiganik Tukisiniakvik ■ Kivalliq Legal Services ■ Kitikmeot Legal Services

La CSJN finance les cliniques régionales (2,76 millions de dollars par année) par le truchement d'ententes de contribution. Chaque bureau régional est à jour quant aux rapports exigés par ces ententes.

Les cliniques servent de points d'accès à la justice dans leur région respective, tout en fournissant des services de soutien aux juristes salariés et contractuels.

Chaque clinique embauche du personnel de soutien et des travailleurs parajudiciaires dans la majorité des collectivités du Nunavut. Si une collectivité ne dispose pas de travailleur parajudiciaire, elle sera

desservie par un travailleur d'une collectivité avoisinante.

Les cliniques régionales se targuent d'avoir un taux d'embauche des Inuits de 100 %, tant du côté du personnel de soutien administratif que des travailleurs parajudiciaires. Les trois cliniques réunies emploient 34 Inuits, dont la plupart se trouvent dans les collectivités à travers le Nunavut.

## PLAN D'EMBAUCHE DES INUITS

En 2015, le conseil d'administration de la CSJN se lança dans l'élaboration d'un plan d'embauche des Inuits (PEI). Le PEI fut terminé et approuvé en 2016-2017. La CSJN vise l'objectif à plus long terme d'avoir dans un avenir prévisible un taux représentatif d'employés inuits, soit 85 % dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'organisation.

La CSJN a embauché trois Inuits comme directeurs des cliniques régionales. Ils remplacent les avocats non-Inuits qui s'occupaient des tâches administratives, supervisaient les activités quotidiennes de la clinique, géraient les ressources humaines et les finances, servaient d'intermédiaires auprès de la direction de la CSJN et s'assuraient que les juristes salariés et privés recevaient le soutien adéquat, en plus de recruter, gérer et former les travailleurs parajudiciaires dans les autres collectivités de leur région respective.

Les juristes sont employés ou engagés à forfait au fur et à mesure que la charge de travail augmente, ce qui requiert de plus en plus de temps pour gérer adéquatement les activités de la clinique. Plusieurs des avocats responsables de gérer les opérations des cliniques avaient de la difficulté à faire leur travail en tant qu'avocats tout en gérant les cliniques. De plus, certaines cliniques avaient des problèmes de roulement, étant donné que les avocats quittaient la CSJN et laissaient les cliniques sans gestionnaires. Finalement, face à la demande croissante de services juridiques, la CSJN a estimé qu'il était plus efficace d'un point de vue économique que les avocats se consacrent exclusivement au travail juridique, plutôt que de s'occuper également de tâches administratives. Cette décision a permis par ailleurs de résoudre le problème du risque associé à un manque de gestionnaires, comme le risque que les activités soient déstabilisées, tout en permettant à la CSJN d'augmenter la représentativité des Inuits dans les postes-cadres.

Le facteur qui nuit le plus à l'embauche d'Inuits au sein de la CSJN est hors de son contrôle : le Nunavut a besoin de plus d'avocats inuits.

La CSJN est déterminée à trouver des façons d'embaucher plus d'Inuits et de soutenir la rétention du personnel en réalisant les objectifs suivants :

- embaucher plus d'Inuits au sein de la CSJN et de ses cliniques régionales de façon à atteindre la représentativité proportionnelle au Nunavut, tel que requis par l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) ;
- élaborer une politique d'embauche prioritaire des Inuits dans l'organisation ;
- investir dans la formation et le mentorat des employés inuits pour bonifier leurs compétences professionnelles ;
- créer et maintenir un environnement de travail qui reflète les valeurs et la culture inuites ;
- promouvoir la qualité de vie au travail comme partie intégrante de la profession ;
- faire valoir la CSJN comme employeur inuit de choix dans le domaine du droit et de la gestion.

Les Inuits représentent 53 % du personnel de l'organisation dans son ensemble, comprenant la CSJN, les trois cliniques régionales, et les fonctionnaires en détachement du GN. En séparant les données relatives au personnel professionnel par rapport au non-professionnel, on constate une différence frappante : les cadres de la direction générale et financière, de même que les avocats, sont majoritairement non Inuits. Le personnel de soutien administratif et juridique, ainsi que les travailleurs parajudiciaires, est entièrement inuit.

Voici quel est le problème : plusieurs des postes de la CSJN ne peuvent être occupés **que** par des avocats. Et au cours de la période visée par le présent rapport, aucun de ces avocats n'était inuk. Les Inuits occupent tous les autres postes à la CSJN, sauf trois au niveau de la direction générale et financière.

Le défi à surmonter est clair : la CSJN a besoin de plus d'avocats inuits, et de plus d'Inuits dans des postes de direction.

De plus, cette année, la CSJN a accueilli un Inuk placé par la coop pour un mandat à durée déterminée qui a fini par accepter un poste de stagiaire à la CSJN.

La CSJN soutient aussi le Nunavut Law Program en offrant aux étudiants une expérience en milieu de travail au cours de leurs quatre années d'études, ainsi que des postes de stagiaire à certains diplômés. La CSJN prépare activement des projets de stage pour les diplômés du Nunavut Law Program en 2021. Elle s'engage à embaucher autant d'avocats inuits que possible dans l'ensemble de son organisation, tant dans les différents bureaux régionaux que dans les divers domaines de pratique.

## LA PRATIQUE DE L'AIDE JURIDIQUE

Taille du ménage	Revenu brut
1 personne	50 400 \$
2 personnes	62 400 \$
3 personnes	88 800 \$
4 personnes	96 000 \$
5 personnes	103 200 \$
6 personnes	110 400 \$
7 personnes	117 600 \$
8 personnes	124 800 \$
9 personnes	132 000 \$
10+ personnes	139 200 \$

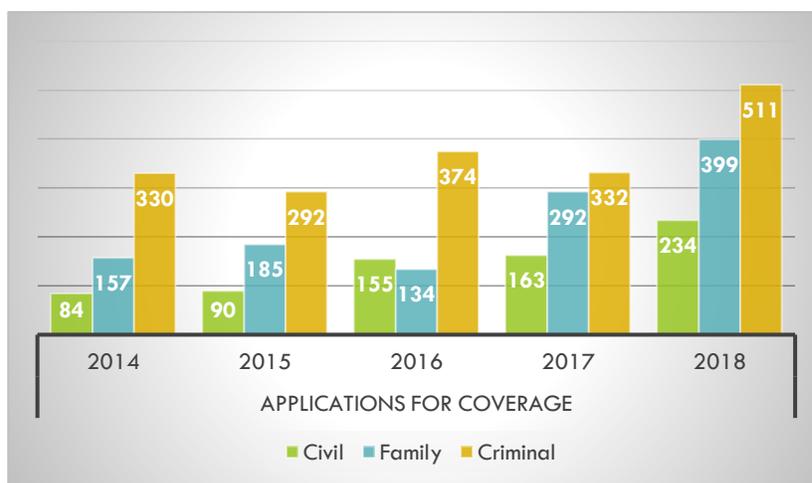
La CSJN fournit de l'aide juridique aux personnes admissibles financièrement dans les domaines de couverture juridique qui sont définis par la Loi sur les services juridiques. Cela comprend la défense en cour criminelle, la représentation des enfants, la protection de la jeunesse et le droit de la famille, de même que les représentations en cour civile en matière de droit du logement, droit du travail, droit des pauvres, droit de l'homme et d'usage excessif de la force par la police, et parfois également les enquêtes du coroner. Une grille d'évaluation approuvée par le conseil d'administration définit les critères d'admission à l'aide juridique au Nunavut. Les tranches de revenu sont indiquées dans le tableau adjacent. Par conséquent, toutes les personnes qui reçoivent un soutien au revenu sont automatiquement

admissibles financièrement à recevoir les services de la CSJN.

*« Une personne est présumée admissible et recevra de l'aide juridique de la CSJN si elle est accusée d'un délit admissible. La couverture comprend des conseils juridiques sur les requêtes 10B, la représentation à une audience de mise en liberté sous caution et à la première comparution pour inscrire un plaidoyer. Dans le cas d'une réponse à l'accusation, la couverture pourrait être prolongée pour inclure les observations sur la peine. » – Politique d'admissibilité en droit criminel*

La CSJN s'est engagée à représenter les citoyens admissibles du Nunavut avec compétence professionnelle et culturelle. Il est de la plus haute importance de protéger les droits inaliénables des personnes les plus vulnérables dans nos collectivités, comme celles qui sont accusées d'un délit, les enfants, ou les parents dont les enfants ont été retirés de leur foyer par l'État. La CSJN s'assure que les services que nous fournissons sont régionalement pertinents, de grande qualité et au moins équivalents aux services juridiques des autres juridictions canadiennes, sinon meilleurs. Comme toujours, le contexte de ce travail est le paysage géographique, culturel et juridique unique et complexe du Nunavut.

Certains des principes fondateurs du Nunavut continuent d'influencer nos politiques, nos programmes et l'évolution de la prestation de nos services, notamment notre souci de nous assurer que nos services sont disponibles dans toutes les collectivités du Nunavut, et que des soutiens linguistiques sont offerts à tous les avocats, les travailleurs parajudiciaires et les clients, de sorte que les clients puissent pleinement s'impliquer dans leur propre dossier. De plus, la CSJN embauche, soutient et forme du personnel inuit à chaque occasion possible.



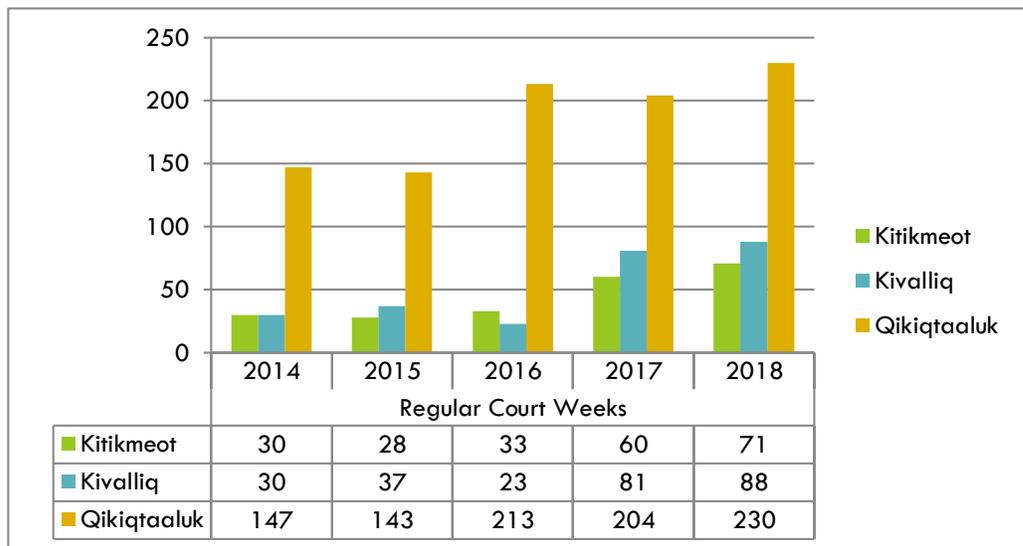
Ces principes et notre mandat en général reposent sur notre compréhension profonde que la vaste majorité des collectivités au Nunavut n'ont pas accès aux ressources, aux informations ni au soutien juridiques. Pour une grande partie de la population, le système de justice n'est accessible que lorsque la cour de circuit passe dans la localité pour une semaine, ce qui est généralement très rare. La CSJN s'efforce constamment d'améliorer l'accès à la justice en fournissant des lignes téléphoniques d'information sans frais et une ligne d'urgence en cas d'arrestation 24 heures par jour, 7 jours sur 7 ; en envoyant des avocats avant l'arrivée de la cour de circuit ; en élargissant les domaines couverts pour répondre aux besoins de la collectivité, et en maintenant des postes de travailleurs parajudiciaires dans plus de 20 collectivités.

## Droit criminel

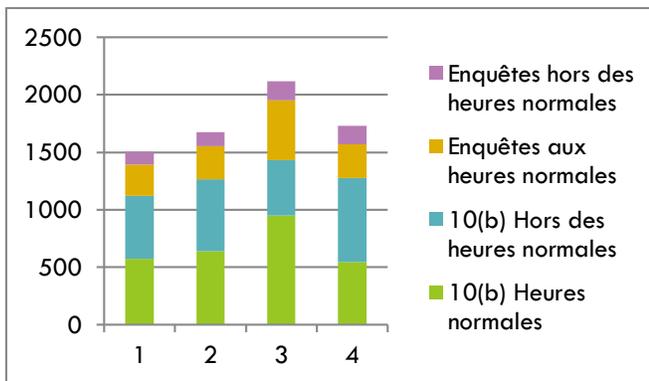
La pratique de droit criminel est restée stable cette année, malgré la difficulté incessante de pourvoir les postes vacants. La CSJN fournit des services de représentation de qualité à tous les Nunavummiuts en visitant les 25 localités du Nunavut. Nous envoyons des avocats dans les collectivités le vendredi précédant la semaine de cour de circuit, pour que les clients puissent bien se préparer et pour avoir le temps de négocier avec les procureurs de la Couronne, toujours dans l'optique d'utiliser efficacement les ressources judiciaires et d'obtenir le meilleur dénouement pour nos clients. Le modèle de gestion de la pratique en droit criminel comprend le directeur juridique et l'avocat en chef de chaque bureau régional, ainsi que le PDG dans le cas des dossiers plus complexes. Tous les Nunavummiuts qui ont été accusés d'un crime sont présomptivement admissibles à l'aide juridique. Ils en bénéficient depuis l'arrestation, pendant l'étape de l'audience sur la mise en liberté sous caution, lors de la première comparution, et lors des procès et plaidoyers subséquents.

Si les clients ont besoin d'aide supplémentaire et qu'ils sont financièrement admissibles, ils recevront également des services pour le procès, la condamnation et possiblement l'appel.

En 2018-2019, les juristes ont participé à 389 semaines d'audience, réparties par région comme suit : 230 à Qikiqtaaluk, 88 à Kivalliq et 71 à Kitikmeot.



De plus, les avocats ont été mandatés à participer à 24 semaines d'audiences spéciales de la cour de circuit (enquêtes préliminaires, procès avec jury, procès avec juge seul et litiges relatifs à l'application de la Charte des droits et libertés). En tout, l'aide juridique a couvert 413 semaines de cour de circuit cette année<sup>2</sup>. De plus, 511 personnes ont demandé une couverture complète, ce qui représente une augmentation par rapport aux années passées. La CSJN a ouvert 2482 nouveaux dossiers en droit criminel, et en a clos 1627 au cours de cet exercice.



En plus des cours de circuit auxquelles participent les avocats du personnel et du privé, la CSJN fournit un service aux personnes qui sont placées en état d'arrestation pendant ou après les heures normales de bureau, y compris la représentation aux audiences de justification (sur la mise en liberté sous caution) qui ont parfois lieu en dehors des heures de travail régulières. Cette année, nous avons reçu 543 appels de personnes en situation d'arrestation et nous avons participé à 296 audiences de justification durant les

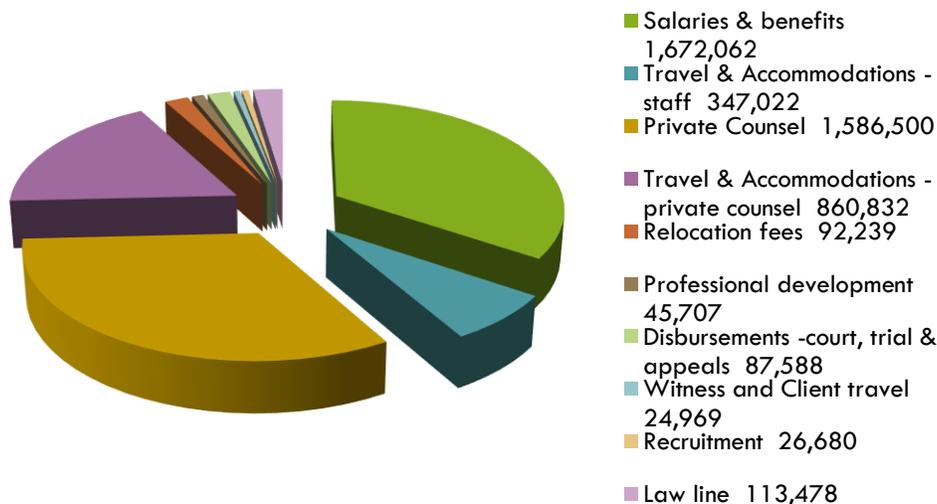
heures régulières. Nous avons eu 701 appels et 159 audiences de justification en dehors des heures normales, soit presque le double de l'an dernier.

L'article 40 de la Loi sur les services juridiques prévoit qu'une personne accusée d'une infraction punissable d'emprisonnement à perpétuité peut choisir l'avocat qui va la représenter. Ce processus est souvent appelé « choix de l'avocat ». En termes simples, les accusés peuvent parfois choisir leur propre avocat, dans la mesure où celui-ci satisfait aux critères législatifs. La CSJN a pris en charge 100 % de ces cas d'accusations graves, comme les accusations d'homicide et autres allégations connexes, notamment d'incendie criminel mettant en

<sup>2</sup> Plusieurs audiences ont lieu en même temps : dans les trois salles d'audience à Iqaluit, et dans les cours de circuit, lorsque les juges et les avocats de la Couronne et de l'aide juridique se rendent dans les collectivités avec le personnel de soutien pour tenir des audiences.

danger la vie d'autrui, de vol à main armée ou d'étranglement d'une personne pour tenter de la rendre incapable de résistance.

### Dépenses en droit criminel 2018/2019



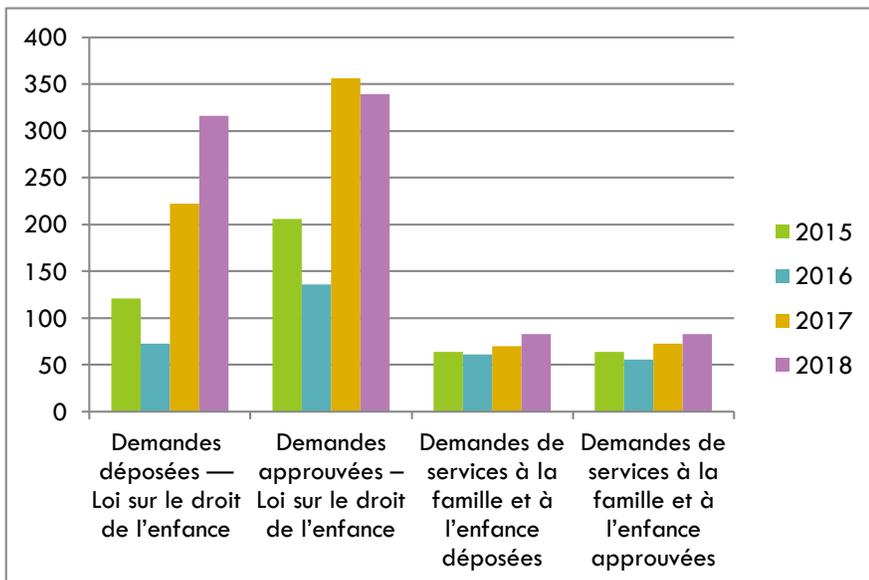
La CSJN fournit aussi des avocats aux personnes qui font l'objet d'une procédure auprès de la Commission d'examen du Code criminel du Nunavut. Les besoins de ces clients surviennent dans le contexte où ils sont déclarés légalement incapes à subir leur procès ou font l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle. Les personnes dans cette situation sont généralement envoyées dans des hôpitaux du sud et des établissements de soins de

longue durée qui se spécialisent en santé mentale. La CSJN se soucie du respect des droits de ces personnes dans les audiences, dans les établissements et dans le cadre des évaluations obligatoires qui pourraient ne pas être réalisées dans les délais prescrits.

Finalement, la CSJN finance aussi les appels en matière criminelle. Six appels ont été financés durant la période visée par le rapport. Les appels sont un moyen important de s'assurer que les fautes procédurales dans le système judiciaire, ou les décisions injustes ou injustifiées sont signalées et corrigées conformément aux principes de justice.

Les services juridiques en droit pénal ont coûté 4 857 077 \$. Les dépenses sont détaillées dans le tableau ci-haut.

### Droit familial



La CSJN peine toujours à répondre aux demandes d'assistance dans les cas non urgents. Cela a causé un arriéré du côté des demandes d'aide juridique afférentes à la Loi sur le droit de l'enfance, sans toutefois nuire à la prestation des services à la famille et à l'enfance. Les questions relatives à la Loi sur le droit de l'enfance comprennent le divorce, la séparation, et dans les

cas où des enfants sont concernés, leur garde et leur accès.

Les services à la famille et à l'enfance incluent notamment les interactions individuelles avec le gouvernement à propos du retrait d'un enfant. Malgré le nombre élevé de cas reliés à la protection de l'enfance et malgré la désignation d'avocats pour représenter les enfants, les juristes en droit familial continuent d'offrir aux Nunavummiuts toute la gamme de services prévus par la loi. La CSJN gère une ligne téléphonique sans frais offrant de l'information relative au droit de la famille pour les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements juridiques généraux sur les questions familiales.

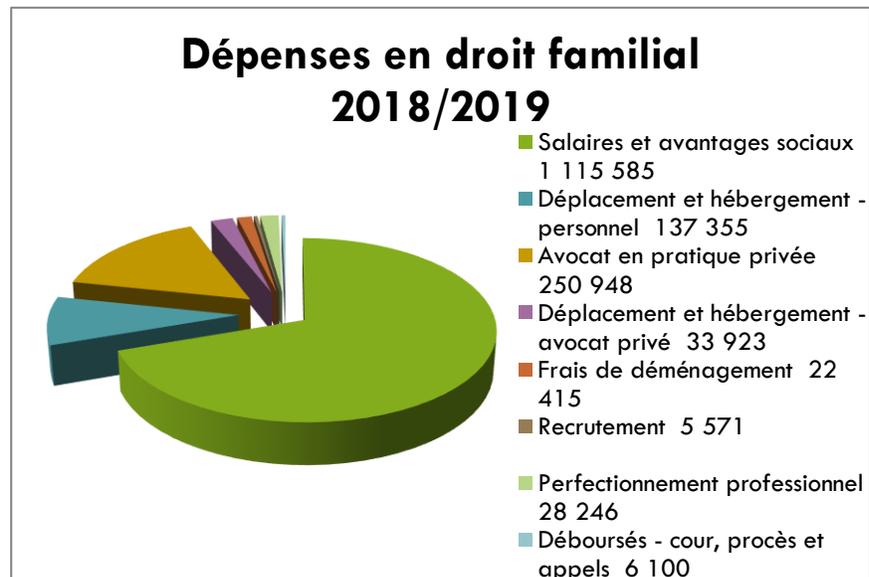
Tous les parents dont l'enfant a été retiré par l'État sont présomptivement admissibles à l'aide juridique. Cette aide est disponible à partir du moment du retrait jusqu'à la première étape de l'audience, ensuite aux motions et aux procès subséquents.

Tous les enfants qui se retrouvent mêlés à une affaire judiciaire, dont certains sont appelés à témoigner en cour ou à fournir leur avis sur une question de droit familial, sont assistés par l'aide juridique. Par ailleurs, les jeunes qui ont des démêlés avec la justice et qui choisissent de ne pas prendre d'avocat privé recevront l'aide juridique.

Les Nunavummiuts admissibles qui traversent une rupture familiale recevront l'aide de la CSJN en ce qui a trait aux questions de soutien, de garde, d'accès, de mobilité et d'adoptions traditionnelles contestées.

En 2018-2019, la CSJN a reçu 389 demandes en droit familial, et elle en a approuvé 422. Dans le domaine du droit familial, certaines demandes sont approuvées automatiquement en vertu de l'admissibilité présumée ; 83 étaient directement liées à des incidents au cours desquels des enfants ont été retirés.

Le modèle de gestion de la pratique comprend les avocats, le directeur juridique et le directeur général qui gèrent ensemble les exigences quotidiennes de ce domaine de pratique important et très demandé.

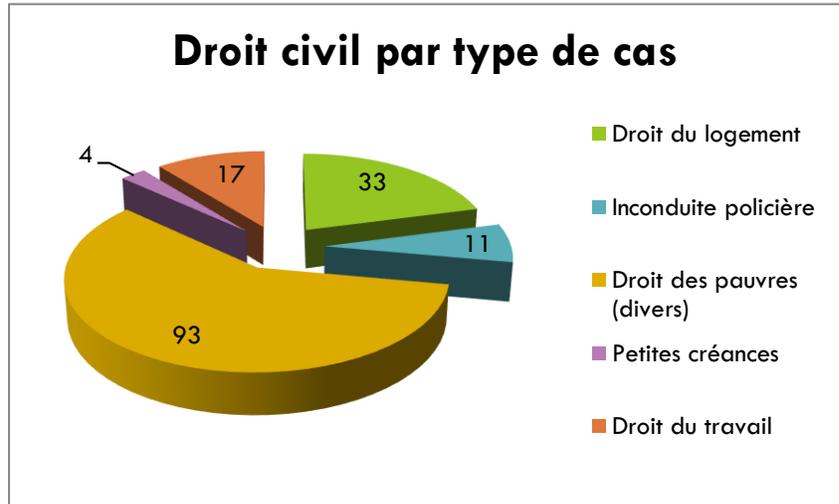


Les services juridiques en droit familial ont coûté 1 600 143 \$. Les dépenses sont détaillées ci-après.

## Droit civil

En 2018-2019, la CSJN employait deux juristes en droit civil à Rankin Inlet et à Cambridge Bay. Bien que le nombre de dossiers augmente, la pratique est relativement stable et ce programme reste une partie intégrante de l'aide juridique au Nunavut. La CSJN fournit de l'assistance dans les sous-domaines des droits du logement, du travail, des pauvres et de la personne, de même que dans les cas d'inconduite policière. Plus que jamais, des avocats en pratique privée ont été engagés pour faire face à la demande d'aide croissante dans tous les sous-domaines du droit civil.

Chaque année, l'aide juridique accompagne des centaines de locataires nunavummiuts admissibles risquant d'être évincés ou sanctionnés par leur propriétaire.



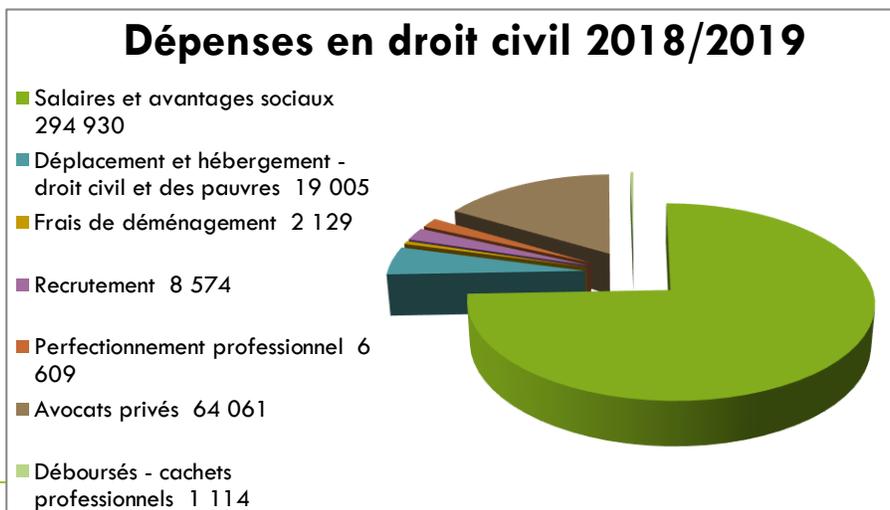
Par ailleurs, ceux qui allèguent avoir subi des torts de la part de leur employeur, ou avoir été victimes de discrimination illégale, sont admissibles à recevoir l'aide de la CSJN. La Commission a aussi assisté de nombreux Nunavummiuts partout sur le territoire qui ont été blessés à la suite d'un usage excessif de la force par la police.

Plus récemment, des familles nunavoises ont demandé à la CSJN de les soutenir à travers le processus quasi judiciaire d'enquête du coroner sur le décès d'un proche survenu alors qu'il était détenu par la police ou l'État.

En 2018-2019, nous avons reçu un total de 234 demandes d'aide juridique en droit civil et des pauvres. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux années dernières.

La CSJN a mandaté des avocats à aider des familles dans deux enquêtes du coroner. Typiquement, les

avocats sont chargés des dossiers dans lesquels il existe un lien entre la cause du décès et les domaines du droit pour lesquels nous fournissons des services ; par exemple, lorsqu'une personne meurt pendant qu'elle est détenue par la GRC. La CSJN demeure engagée à répondre à la demande en droit civil.



Les services juridiques en droit civil ont coûté 396 422 \$. Les dépenses sont détaillées ci-après.

### **Conclusion**

Au cours de l'exercice 2018-2019, la Commission des services juridiques a fourni avec succès les services pour lesquels elle a été mandatée. Pour voir les statistiques, veuillez consulter l'annexe B du présent rapport.

## PROGRAMME DES TRAVAILLEURS PARAJUDICIAIRES INUITS

Un des éléments essentiels à la prestation des services de la CSJN est le programme des travailleurs parajudiciaires inuits. Bien que les travailleurs parajudiciaires sont embauchés par les cliniques régionales (à temps plein ou partiel, selon les besoins), c'est la CSJN qui finance les cliniques afin qu'elles gèrent ces postes.

Les postes de travailleurs parajudiciaires sont basés dans les cliniques ou dans les plus petits hameaux des différentes régions. En 2018-2019, le Kitikmeot Law Centre employait 5 travailleurs parajudiciaires dans ses cinq collectivités. De son côté, la Kivalliq Legal Services comptait 4 travailleurs parajudiciaires pour ses 7 collectivités. La clinique Maliiganik Tukisiiniakvik disposait de 15 travailleurs parajudiciaires au service de ses 13 localités.

Les travailleurs parajudiciaires fournissent un service essentiel en facilitant l'accès à la justice sur le territoire. Ils offrent non seulement un appui crucial aux avocats en tournée, comme l'interprétation et le soutien aux clients et aux témoins, mais ils fournissent aussi une assistance administrative précieuse en coordonnant les demandes d'aide juridique dans les collectivités, en maintenant les communications avec les clients qui n'ont ni téléphone ni ordinateur, et en signifiant des documents.

Les travailleurs parajudiciaires constituent un lien indispensable entre les clients et le système judiciaire ; ils forment pour les avocats une liaison culturelle fondamentale avec les collectivités qu'ils desservent.

Les demandes formulées dans les sections précédentes s'appliquent également au programme des travailleurs parajudiciaires. Chaque processus d'aide juridique est soutenu et complémenté par les travailleurs parajudiciaires. La pression et la demande constantes pour les services juridiques font que les travailleurs parajudiciaires d'Iqaluit, de Rankin Inlet et de Cambridge Bay travaillent quotidiennement à fournir des services primordiaux. Les travailleurs parajudiciaires sont essentiels et s'impliquent dans presque chaque activité de la CSJN.

Cette année, les travailleurs parajudiciaires ont participé à une rencontre nationale à Ottawa qui visait à définir une base commune pour la formation des travailleurs parajudiciaires, et à élaborer un cadre pour le partage d'informations.

La CSJN reconnaît que le programme des travailleurs parajudiciaires nécessite plus de soutien, notamment plus de formation et de meilleure qualité, de l'assistance, du mentorat, des occasions de perfectionnement professionnel, ainsi que des milieux de travail sécuritaires et convenables.

## RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITE ET LES PROFESSIONNELS

La CSJN jouit de relations positives et enrichissantes avec le milieu juridique et les organismes de justice au Nunavut et ailleurs au Canada. De même, nos interactions avec les ministères de la Santé, des services sociaux et des services à la famille, ainsi que plus récemment avec le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse, ont été mutuellement bénéfiques.

## **Association des régimes d'aide juridique**

Le président-directeur général siège au conseil de l'Association des régimes d'aide juridique (ARAJ), une entité qui regroupe les hautes directions et les conseils d'administration de tous les régimes d'aide juridique au Canada. Elle a pour mandat d'effectuer, soutenir et faciliter les recherches portant sur les enjeux d'accès à la justice ; de sensibiliser le public aux questions d'accès à la justice ; et de réaliser des activités, seule ou avec des partenaires, de manière à favoriser l'accès à la justice au Canada. La présidente de la CSJN, de même que d'autres présidents des régimes d'aide juridique du Canada participent aux rencontres de l'ARAJ lorsque les items à l'ordre du jour se rapportent à la gouvernance ou à des domaines jugés importants et bénéfiques, tant au niveau régional que national.

## **Groupe de travail provincial/territorial sur l'entente de services d'accès à la justice**

Le chef des opérations participe également à des groupes de travail sur les politiques et des groupes de travail technique où siègent des fonctionnaires du ministère de la Justice du Nunavut, du ministère de la Justice du Canada et d'autres régimes d'aide juridique provinciaux et territoriaux. Créés en vertu de l'entente sur les services d'accès à la justice, ces groupes de travail se rencontrent régulièrement pour discuter de questions reliées à la mise en œuvre des ententes, aux formules de financement et au programme des travailleurs parajudiciaires, entre autres choses. La directrice de la clinique régionale MT, Kathy Pudlaq, a participé à l'évaluation continue du plan stratégique pour le programme national d'assistance parajudiciaire aux Autochtones.

## **Collectivités du Nunavut et comités de justice communautaire**

Le plus important, c'est que la Commission fait participer les collectivités à l'échelle communautaire, et ce, de diverses manières, notamment avec les conseillers juridiques et les travailleurs parajudiciaires. Cela comprend la représentation des clients admissibles en cour, mais aussi auprès des comités de justice communautaire. La CSJN peut également prendre l'initiative de partager publiquement des informations juridiques avec les conseils de hameaux, les écoles, les fournisseurs de services en santé mentale et les utilisateurs. Nous nous sommes associés à nos collectivités pour offrir au public une éducation juridique pertinente à l'échelle communautaire.

## **Programme d'éducation et d'information juridiques**

Le programme d'éducation et d'information juridiques est une responsabilité mandatée de la CSJN. Ce n'est pas une mince tâche sur un territoire où les collectivités sont dispersées, et possèdent des langues et des cultures différentes, surtout en ce qui a trait aux concepts juridiques. Tous les avocats de la CSJN participent aux initiatives du programme, ce qui génère des interactions créatives et riches avec les collectivités et leurs membres. Les juristes salariés ont participé à des séances dans les écoles secondaires et les campus du Collège de l'Arctique du Nunavut à travers le territoire. Nous établissons des partenariats avec des organisations inuites locales, ce qui a mené à des séances communautaires sur les questions de logement résidentiel, de testaments et de succession dans la région du Kivalliq, de même qu'à l'élaboration d'un programme de santé mentale dans la région du Kitikmeot.

La CSJN continue d'identifier les besoins et d'offrir le programme d'éducation et d'information juridiques dans les collectivités, en collaboration avec des partenaires locaux, en particulier les travailleurs parajudiciaires. Lorsque le programme sera suffisamment développé pour inclure la formation et le soutien à ces travailleurs, ils pourront ensuite assurer la prestation du programme dans leur collectivité. Cette année, nous avons élaboré un document stratégique pour le programme en examinant les ressources disponibles au Nunavut, et nous avons déterminé des moyens de développer nos relations avec les organisations inuites des hameaux et les citoyens. Nous avons fait ce travail dans l'optique de mettre en œuvre les initiatives du programme qui répondent directement aux besoins des Nunavummiuts. Un des objectifs de la CSJN pour agrandir le programme est d'embaucher un directeur d'accès à la justice ayant le mandat express de travailler en étroite collaboration avec les avocats de la CSJN et les travailleurs parajudiciaires. Il aura à soutenir, mettre en valeur, améliorer et suivre le programme et ses répercussions potentielles sur la demande croissante pour l'aide juridique, tandis que les gens prendront de plus en plus conscience de leurs droits et chercheront à affirmer, défendre et profiter de ces droits obtenus et protégés.

### **Salons commerciaux, écoles secondaires — procès fictifs de l'Association du Barreau canadien/collèges, visites de refuges, liaisons avec le GN, émissions de radio**

Encore une fois cette année, la clinique Kivalliq Legal Services a participé au salon commercial de Rankin Inlet, ce qui a contribué à notre visibilité dans cette localité et cette région. La clinique s'est également associée au refuge pour fournir de l'information juridique générale au personnel du refuge et à son conseil d'administration bénévole, et participer à la création et à la distribution d'une affiche sur la prévention de la violence familiale à travers la région.

Le personnel du centre Maliiganik Tukisiiniakvik a tenu des séances au refuge des femmes d'Iqaluit, de même qu'au centre correctionnel de Baffin et au centre Makigiarvik. Il a aussi participé bénévolement à une simulation de procès à l'école secondaire locale d'Iqaluit avec l'Association du Barreau canadien. En septembre, les juristes de Maliiganik ont présenté de l'information et ont distribué du matériel à la rencontre annuelle des agents de liaison du GN. Une autre présentation eut lieu à Sanikiluaq portant sur diverses questions juridiques, suivies d'une période de questions sur : ce qu'il faut faire quand on se fait arrêter, notre droit à un avocat, la fouille et la saisie. Maliiganik a également animé des émissions de radio à Cape Dorset, Pond Inlet, Pangnirtung, Iqaluit et Arctic Bay.

Le Kitikmeot Law Centre s'est aussi associé à des partenaires clés comme le Cambridge Bay Wellness Centre et l'école secondaire de la localité pour distribuer de la documentation et tenir des séances d'information dans le cadre du programme d'éducation et d'information juridiques. Le centre a également organisé des forums communautaires au campus de Cambridge Bay sur le rôle du Kitikmeot Law Centre et sur le droit familial au Nunavut, en plus d'une présentation à l'école secondaire intitulée « Law as a career » (trad. libre : le droit comme carrière).

### **Site Web**

Cette année, la Commission des services juridiques du Nunavut a entretenu son site Web en veillant à ce qu'il soit régulièrement mis à jour. Le contenu est présenté dans les quatre langues officielles du Nunavut et peut être consulté à l'adresse [www.nulas.ca](http://www.nulas.ca).

Le site fournit de l'information sur les services, les politiques et les rapports annuels de la CSJN, ainsi que les coordonnées des trois cliniques régionales et des lignes téléphoniques d'information juridique. Le site Web est mis à jour régulièrement avec des informations révisées le cas échéant.

### **Lignes téléphoniques sur le droit familial, civil et des pauvres**

La CSJN offre un service téléphonique sans frais donnant des informations sur le droit familial, civil et des pauvres.

### **Politiques, directives et autres projets**

Le conseil d'administration a fourni au personnel-cadre des directives découlant de l'examen des programmes effectué lors des réunions du conseil. Une liste évolutive de politiques à examiner ou à élaborer, ainsi que d'autres projets, est dressée tout au long de l'année dans l'optique d'assigner les tâches aux comités et employés adéquats. En raison des exigences et des limites organisationnelles, la CSJN a mandaté un conseiller se trouvant sur la liste de COC (convention d'offres à commande) du ministère de la Justice pour examiner toutes les politiques existantes, et apporter les changements requis, puis en élaborer de nouvelles. En plus des modifications apportées à la politique relative aux avocats privés, une liste de nouvelles politiques à mettre au point dans la prochaine année a été proposée. L'accompagnement du projet de révision des politiques est un plan visant à amener le ministère de la Justice du GN à s'engager sous la forme de mémorandums d'entente sur un certain nombre de questions administratives d'intérêt mutuel.

## **CONCLUSION**

La CSJN est totalement dévouée à la réalisation de son mandat, qui consiste à fournir des services juridiques aux Nunavummiuts admissibles.

Comme il a été expliqué précédemment, les contributions fondamentales de la CSJN au système de justice se répercutent dans chaque collectivité du Nunavut. Pour bon nombre de nos clients qui entrent en contact avec le système judiciaire, il s'agit d'une situation terrifiante et intimidante. La CSJN est fière d'éduquer nos clients et de défendre leurs droits lorsqu'ils en ont le plus besoin, non seulement par la représentation juridique, mais aussi avec des outils culturellement adaptés.

La production d'audits financiers indépendants, la saisie et l'interprétation de données statistiques fiables, l'identification des besoins organisationnelle et l'observation des tendances dans la pratique du droit ont contribué à rendre le régime d'aide juridique plus productif et efficace au Nunavut. Cette approche a rendu l'organisation transparente et réceptive à l'égard de ses clients et de son personnel, et pleinement comptable devant les bailleurs de fonds et le public.

En plus du soutien de nos bailleurs de fonds et de nos collègues du milieu de la justice, les efforts exceptionnels qu'ont mis le conseil d'administration, l'équipe de direction, le personnel juridique, les cliniques régionales, les conseils régionaux, les travailleurs parajudiciaires et le personnel administratif ont tous contribué à l'amélioration de l'accès à la justice pour les Nunavummiuts.

## ANNEXE A — ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

ANNEXE B — SOMMAIRE STATISTIQUE

**RAPPORT SOMMAIRE POUR 2018/2019  
DONNÉES STATISTIQUES ET INFORMATIONS SUR LES CLINIQUES**

Ce qui suit est un sommaire des informations contenues dans les rapports des cliniques, des lignes téléphoniques et du droit civil, ainsi que des données statistiques relatives à la prestation des services juridiques offerts par la Commission des services juridiques et ses bureaux régionaux entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019.

**PORTEFEUILLE DU DROIT PÉNAL — GÉNÉRAL**

Statistiques de droit pénal	Kitikmeot	Kivalliq	Qikiqtaaluk	Totals
Appels ligne Brydges (10b) — arrestations pendant les heures de bureau	107	119	317	543
Audience sur la mise en liberté pendant les heures de bureau	65	78	153	296
Appels ligne juridique Brydges (10b)	121	167	413	701
Ligne juridique — audience sur la mise en liberté	21	32	106	159
Ligne juridique — jeunesse	3	12	15	30
Dossiers actifs en droit criminel	403	683	1396	2482
Dossiers fermés en droit criminel	321	332	974	1627
Semaines de cours de circuit	71	88	230	389
Semaines de procès discrets	3	6	15	24

**PORTEFEUILLE DU DROIT PÉNAL PAR TYPE D'INFRACTION**

Infraction		Nombre de demandes reçues			Nombre de demandes approuvées — avocats privés			Nombre de demandes approuvées — avocats salariés	
		Homme	Femme	Autre	Homme	Femme	Autre	Homme	Femme
1	Homicide (meurtre au 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré, homicide involontaire, infanticide)	8	1	0	5	1	0	2	0
2	Tentative de meurtre	4	0	0	2	0	0	1	0

3	Vol à main armée (armes à feu, autres armes offensives)	6	1	0	1	0	0	6	0
4	Agression sexuelle (agression sexuelle grave, avec arme, autre)	81	5	0	11	1	0	78	2
5	Violence sexuelle (autres crimes sexuels)	14	0	0	3	0	0	9	0
6	Voie de fait grave (agression avec arme niveau 1 et 2, blessure corporelle)	104	23	0	14	4	0	87	19
7	Voie de fait simple (niveau 1)	108	23	0	13	3	0	95	18
8	Kidnapping (kidnapping et séquestration)	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Enlèvement (personne de moins de 14 ans ou de moins de 16 ans, non-respect de l'ordonnance de garde, absence d'ordonnance)	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Incendie criminel (Incendie criminel)	0	1	0	0	1	0	0	0
11	Armes et explosifs (armes prohibées ou restreintes)	7	0	0	1	0	0	8	0
12	Introduction par effraction (commerce, résidence, autre)	12	0	0	2	0	0	11	0
13	Fraude et crimes connexes (chèque, carte de crédit, contrefaçon, autre)	3	1	0	1	0	0	1	1
14	Vol < ou > 5 000 \$ (vélos > 1 000 \$, pièces de véhicule motorisé)	3	1	0	0	0	0	2	1
15	Possession de biens volés (avoir des biens volés)	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Dommmages matériels/inconduite	12	6	0	0	1	0	14	2
17	Moralité (paris,	0	0	0	0	0	0	0	0

7	maison de paris, jeu d'argent)								
1 8	Moralité sexuelle (sexuel, prostitution, actes indécents)	0	0	0	0	0	0	0	0
1 9	Troubles de l'ordre public (perturber la paix, obstruction, entrer sans permission la nuit)	3	1	0	2	0	0	2	1
2 0	Infraction liée à l'administration de la justice (violation, etc.)	20	0	0	0	0	0	18	0
2 1	Autres infractions au Code criminel (conduite avec facultés affaiblies, etc.)	41	9	0	5	2	0	32	8
2 2	Trafic ou importation de drogues	2	1	0	1	0	0	1	1
2 3	Possession de drogues	0	0	0	0	0	0	0	0
2 4	Autres lois fédérales	0	0	0	0	0	0	0	0
2 5	À l'exception des lois provinciales/trafic (liqueur, titres, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
2 6	Infraction aux lois provinciales	0	0	0	0	0	0	0	0
2 7	Infraction au Code criminel trafic	0	0	0	0	0	0	0	0
2 8	Règlement municipal de la réserve	0	0	0	0	0	0	0	0
	Procédures en vertu de la partie XX.1 du Code criminel (troubles mentaux)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Procédures en vertu de la Loi sur l'extradition	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Appels</b>								
	<b>a. Couronne</b>	2	0	0	0	0	0	2	0
	<b>b. Personnes admissibles Déposé</b>	8	0	0	1	0	0	3	0
	<b>c. Procédures en vertu de la partie XX.1 du Code criminel (troubles mentaux)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0

	<b>d. Procédures en vertu de la Loi sur l'extradition</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total — Dossiers criminels adultes</b>		<b>438</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>62</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>372</b>	<b>53</b>

**PORTEFEUILLE DU DROIT CIVIL ET FAMILIAL**

Litiges en droit civil/droit familial		Nombre de demandes reçues			Nombre de demandes approuvées — avocats salariés			Nombre de demandes approuvées — avocats privés	
		Homme	Femme	Autre	Homme	Femme	Autre	Homme	Femme
1	Divorce	10	10	0	5	2	0	0	1
2	Entente de séparation	1	0	0	1	0	0	0	0
3	Pension alimentaire pour conjoint	5	12	0	5	9	0	0	0
4	Pension alimentaire pour enfants	10	37	0	9	30	0	0	0
5	Garde	56	139	0	25	70	0	23	43
6	Accès	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Ordonnance de restriction	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Possession du foyer conjugal	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Partage des biens	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Protection de l'enfance	38	45	0	25	30	0	7	23
11	Autre — droit de la famille	18	18	0	15	10	0	6	0
12	Droit administratif	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Ordonnance de protection	0	0	0	0	0	0	0	0

	<b>d'urgence</b>								
<b>14</b>	<b>Autre — droit civil</b>	<b>130</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>66</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>
<b>15</b>	<b>Immigration et réfugiés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total avocats salariés — Demandes/Cout</b>		<b>268</b>	<b>365</b>	<b>0</b>	<b>146</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>88</b>

**REFUS**

	<b>Admissibilité financière</b>	<b>Restrictions du champ d'application</b>	<b>Absence de fondement</b>	<b>Non-conformité/Abus</b>	<b>Autre</b>	<b>Total</b>
Droit criminel fédéral	1	0	0	0	0	1
Infraction aux lois territoriales	0	0	0	0	0	0
Droit civil :						
Protection de l'enfance	0	0	0	0	0	0
Autre — familial	8	7	0	0	1	16
Autre — non familial	9	6	0	1	1	17
Immigration et réfugiés	0	0	0	0	0	0
Sous-total (droit civil)	17	13	0	1	2	33
<b>Total Demandes refusées</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>34</b>